

18.4**Note d'information n° INFO-19-0005**

Vœu du Groupe "Génération.s, Socialisme et Écologie" de Toulouse Métropole pour l'instauration d'un couvre-feu entre minuit et 6h du matin pour l'aéroport de Toulouse-Blagnac et d'un système de surveillance du bruit indépendant.

Exposé

En 2011, un pacte comportant 3 mesures a été signé entre l'Aéroport Toulouse-Blagnac et ses différents partenaires afin de réduire les nuisances liées au trafic aérien de cette infrastructure.

Aujourd'hui, force est de constater que ces mesures prises ne suffisent plus à répondre à l'impératif de tranquillité et de santé publique. En effet, le trafic aérien est en forte croissance, dû notamment au développement des vols low-cost, et de plus en plus de vols retardés atterrissent en pleine nuit, ce qui est difficilement supportable pour les riverains.

Et depuis 2015, la privatisation de l'aéroport n'a fait qu'accélérer cette augmentation du nombre des rotations particulièrement la nuit pour des questions de rentabilités financières à court terme.

Les nombreux témoignages rapportés dépeignant une situation chaotique et les évaluations corrélées aux nombreuses plaintes nous obligent à prendre des mesures concrètes et efficaces afin de mettre un terme à ces nuisances.

Ainsi, à l'instar de grands aéroports européens comparables à celui de Toulouse-Blagnac qui ont d'ores et déjà mis en place un couvre-feu, tels ceux d'Orly depuis 1968, et de Francfort depuis 2012, une interdiction des vols de nuit pourrait être instaurée.

De plus, pour garantir la qualité et la transparence des données chiffrées du bruit liées aux nuisances aériennes, il est impératif de mettre en place un système de surveillance du bruit indépendant.

En conséquence, le Conseil de Toulouse Métropole, réuni le 14 février 2019, décide :

- de suspendre totalement le trafic aérien de l'Aéroport Toulouse-Blagnac entre minuit et 6h du matin
- de la mise en place d'un système de surveillance du bruit indépendant.